

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue mardi, 6 septembre 2016 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Isabelle Allard
MM. Guy Chamberland
Jacques Lavallée
Frédéric Bélisle

QUORUM

Le Conseillère, Mme Geneviève Girard, est absente.
La secrétaire trésorière, Mme Suzanne Marcoux, est présente.
Le directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.
L'inspectrice, Mme Dominique Roy Lajoie, est présente.

2016-09-001 Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Jacques Lavallée:

L'ouverture de l'Assemblée à 18h49.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par M. Jacques Lavallée:

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le varia ouvert;

Adoptée à l'unanimité

2016-09-002.1 Ajournement de l'assemblée

Le Conseiller M. Frédéric Bélisle doit quitter l'assemblée;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon:

L'ajournement de l'assemblée à 19 :10;

Adoptée à l'unanimité

2016-09-002.3 Reprise de l'assemblée

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée:

La reprise de l'assemblée à 19 :30 ;

Adoptée à l'unanimité

2016-09-003 Rapport de l'inspectrice pour le mois de juillet et août 2016

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont, individuellement, pris connaissance des rapports de l'inspectrice du mois de juillet et août 2016;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon:

D'adopter les rapports de l'inspectrice du mois de juillet et août 2016, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-003.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ concernant le lot 4 566 919, situé sur la 21^{ème} avenue, dans le but d'aliéner et d'utiliser le lot à des fins autres qu'agricoles

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire vendre son lot dans l'éventualité qu'un nouveau propriétaire puisse construire une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que le lot visé est d'une superficie de 575.5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le propriétaire bénéficiait d'un droit acquis en vertu de l'article 101.1 mais qu'il a perdu après avoir laissé sous couvert végétal le lot pendant plus d'un an;

CONSIDÉRANT que le terrain est entouré de résidences unifamiliales isolées détenant un droit acquis en vertu de la LPTAA;

CONSIDÉRANT que le lot visé n'a pas de potentiel agricole;

CONSIDÉRANT que la demande n'affecterait pas l'exploitation des lots agricoles voisins et n'entraînera pas de contraintes à l'homogénéité agricole;

CONSIDÉRANT que le bâtiment d'élevage le plus près est situé à 1200 mètres et est constitué d'un élevage de vaches laitières;

CONSIDÉRANT que le refus d'une telle demande pourrait engendrer des conséquences négatives pour le demandeur;

CONSIDÉRANT que l'implantation projetée d'une habitation unifamiliale isolée est possible à cet endroit tout en respectant les normes municipales en vigueur;

CONSIDÉRANT que le périmètre urbain est bâti à plus de 95% et que les autres lots vacants de la Municipalité sont situés en zone inondable;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Guy Chamberland:

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois appuie la demande de M. Jacques Mainville afin d'aliéner et d'utiliser à des fins autres qu'agriculture le lot portant le numéro 4 801 824 situé sur la 21^{ème} avenue

Adoptée à l'unanimité

2016-09-003.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ concernant le lot 4 566 919, situé sur la route 133, en conformité à la réglementation sur l'établissement d'une servitude

CONSIDÉRANT que le propriétaire envisage une transaction afin de vendre son lot ainsi que la résidence existante;

- CONSIDÉRANT** que la résidence est desservie par le réseau d'aqueduc municipal depuis 2005 et que cette conduite est localisée sur un lot agricole contigüe appartenant au propriétaire lors du branchement;
- CONSIDÉRANT** que le lot visé appartient maintenant à un autre propriétaire;
- CONSIDÉRANT** qu'une servitude est nécessaire afin de maintenir des services d'alimentation en eau potable;
- CONSIDÉRANT** que la demande n'affecterait pas l'exploitation des lots agricoles voisins et n'entraînera pas de contraintes supplémentaires à l'homogénéité agricole;
- CONSIDÉRANT** que le bâtiment d'élevage le plus près est situé à moins de 500 mètres et est constitué d'un élevage des vaches laitières;
- CONSIDÉRANT** que le refus d'une telle demande pourrait engendrer des conséquences négatives pour le demandeur;
- CONSIDÉRANT** que la demande n'entraîne aucune conséquences néfastes aux éléments de l'Article 62 en vertu du LPTAA;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon:

Que le Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois appuie la demande d'autorisation de Mme Linda Schafer, afin que cette dernière puisse bénéficier de l'établissement d'une servitude des droits réels afin d'assurer la protection de cette conduite.

Le tout en conformité avec la réglementation municipale en vigueur applicable.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-003.3 Adoption finale du règlement 401-13 (1655, route 133)

Point annulé

2016-09-003.4 Bâtiment abandonné (12, 47 ème avenue)

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu de nombreuses plaintes concernant une résidence abandonnée suite aux inondations, située au 12, 47ème avenue;

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas entretenu et non barricadé et qu'à cet effet, la vermine détruit d'avantage le bâtiment, ce qui cause préjudice au voisinage;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland:

De demander à l'inspectrice, Mme Dominique Roy Lajoie, de faire parvenir un avis au propriétaire lui accordant un délai de 60 jours, afin que ce dernier rencontre la Municipalité et prenne un arrangement afin de régler ce problème.

Que suite à cette rencontre, le Conseil étudiera le dossier afin de régler la situation.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-004 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 juillet 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 juillet dernier, a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Teresa Gagnon:

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 juillet 2016, et ce conditionnel à une correction au point 2016-07-009 : Politique d'action familiale, à l'effet que l'on devait lire, de mandater Mme Sophia Coulombe, représentante auprès du CSSS, et non M. Guy Chamberland.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-005 Prolongement de la rue Normandie – Article 32 du MDDELCC

CONSIDÉRANT le projet de prolongement de la rue Normandie;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti à une autorisation du Ministère de l'Environnement (MDDELCC);

CONSIDÉRANT que le mandat de conception d'ingénieries a été confié au Consultants Cima+;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée:

Que la Municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par l'ingénieur de la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

De transmettre les formulaires de déclaration ainsi que le paiement des frais exigés et tous autres documents pertinents.

D'autoriser, M. Fredy Serreyn directeur général, en tant que mandataire pour la signature du formulaire de déclaration ainsi que tous autres documents pertinents visant ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-006 Ajout du Centre d'Arts de Sabrevois sur le contrat d'assurance de la Municipalité (MMQ)

CONSIDÉRANT que le Centre d'Arts de Sabrevois est maintenant opérationnel et que le bâtiment appartient à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà diverses activités qui s'y déroulent et qu'il y a des équipements et des biens meubles dans le Centre d'Arts, qu'il est essentiel à ce que la Municipalité ajoute et assure adéquatement le centre sur son contrat d'assurance avec la MMQ;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Isabelle Allard:

D'autoriser la Mutuelle des Municipalités du Québec à ajouter sur le contrat d'assurance de la Municipalité, le bâtiment et les biens meubles à l'intérieur du Centre d'Arts de Sabrevois.

Que la Municipalité ne couvre pas et n'est nullement responsables des objets ou œuvres d'arts des exposants et participants aux expositions, étant donné que ces dites œuvres n'émanent pas de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-007 **Protection patrimoniale pour le 1219, rang Bord-de-l'Eau (restaurant 1851)**

Avis de motion est déposé par M. Guy Chamberland afin de désigner site patrimonial le 1219 rang Bord-de-l'Eau afin de préserver son originalité et ses vertus historiques.

2016-09-008 **Attribution de contrat concernant le pavage de l'avenue du Parc**

CONSIDÉRANT le projet de pavage sur l'avenue du Parc d'une superficie de 485 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu un estimé de Pavage Vallée des Forts au montant de 12 870.00 \$ plus taxes pour réaliser les travaux;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

Que les membres du Conseil accordent le contrat de gré à gré à Pavage Vallée des Forts, et ce selon l'estimé déposé, au montant de 12 870.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-009 **Schéma de couverture de risques / plan d'action l'an 6**

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2010;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel afin de faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance), et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

CONSIDÉRANT que le rapport annuel l'an 6 a été complété par le directeur du service incendie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a pris connaissance du rapport des activités de l'an 6;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois adopte le rapport des activités annuelles de l'an 6 en lien avec le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-010 **Règlementation concernant la contribution de la Municipalité pour les contrats de pavage des rues;**

CONSIDÉRANT que la Règlementation actuelle de la Municipalité concernant sa contribution pour le pavage des rues est de 25% ;

CONSIDÉRANT que les coûts de pavage ont considérablement augmentés ces dernières années et qu'il devient difficile pour les contribuables de participer à des coûts de pavage de certains secteurs et qu'il est essentiel à ce que la Municipalité puisse maintenir l'entretien de ses routes;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Guy Chamberland:

De bonifier la contribution de la Municipalité, concernant le pavage des rues à 40%, de cette façon les contribuables auront une part moins lourde à supporter, soit de 60% plutôt que de 75%.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-011 Réparation des fenêtres du Centre d'Arts de Sabrevois

CONSIDÉRANT que des travaux de réparation, des fenêtres du Centre d'Arts de Sabrevois doivent être effectués;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu un estimé, de M. Réjean Tougas estimant les coûts de réparation à 1 350.00 \$ par fenêtre, soit 4 fenêtres au total ;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Jacques Lavallée:

Que les membres du Conseil autorisent la réparation des fenêtres du CAS par M. Réjean Tougas, au montant tel que stipulé.

De faire lesdites réparations avant les froids hivernaux.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-012 Modification règlementaire au code de déontologie des élus concernant les subventions octroyées

CONSIDÉRANT le projet de loi no 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 101 et 102 de cette Loi, la Municipalité doit modifier les Codes d'éthiques et de déontologies afin d'interdire, aux membres du conseil et aux employés municipaux de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Municipalité;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Isabelle Allard:

Que les membres du Conseil adoptent la modification règlementaire aux Codes d'éthiques et de déontologies des élus et des employés concernant les articles 101 et 102 de cette Loi, la Municipalité doit modifier son Code d'éthique et de déontologie afin d'interdire, aux membres du conseil et aux employés municipaux de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Municipalité

Adoptée à l'unanimité

2016-09-013 **Renouvellement de la convention pour l'exploitation – Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sabrevois a reçu le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée de Sabrevois, et que ce contrat est d'une durée de 3 ans;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Teresa Gagnon:

Que les membres du Conseil autorisent le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque à intervenir avec le CRSBPM.

D'autoriser, M. Denis Rolland Maire et M. Fredy Serreyn directeur général à la signature de ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-014 **Donation à la Fondation des maladies du cœur en relation avec le défibrillateur**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu un don pour l'obtention et la formation d'un défibrillateur au service de la population;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

Que les membres du Conseil autorisent d'effectuer un don pour la Fondation des maladies du cœur, au montant de 250 \$, pour faire suite à la subvention reçue pour un défibrillateur ainsi que pour la formation.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-015 **Remplacement d'une antenne de télécommunications**

CONSIDÉRANT que l'antenne de télémétrie, du PP1 relayé au Centre Communautaire, devrait être remplacée car il y a des interférences et cause des alarmes de pompe;

CONSIDÉRANT que le coût de remplacement de l'antenne incluant l'installation est estimé à 1329.00 \$;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

Que les membres du Conseil autorisent le remplacement de l'antenne pour le PP1 au coût de l'estimé déposé.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-016 **Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2016-2017**

CONSIDÉRANT le programme de soutien de la démarche, Municipalité amis des aînés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire s'engager dans la réalisation d'un plan d'action pour l'adoption d'une politique concernant les aînés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire l'accompagner techniquement afin de réaliser cette démarche;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Guy Chamberland :

Que les membres du Conseil désignent M. Guy Chamberland responsable du dossier pour les aînés, du suivi de la demande d'aide financière, la signature de la demande d'aide financière et finalement pour la reddition des comptes.

Que la Municipalité autorise le dépôt de la présente demande, et que le type de projet à réaliser serait un soutien financier individuel pour l'élaboration d'un plan d'action. Également un soutien technique sous forme d'accompagnement par le Carrefour Action Municipale et Familles.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-017

Dépenses du mois de juillet et août 2016 à être autorisées

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses des mois de juillet et août 2016 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de juillet et août 2016 et ce, telles que présentées dans le rapport déposé.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-018

Correspondance

2016-09-018.1

Contribution pour le cercle des fermières de Sabrevois

CONSIDÉRANT

que les membres du Cercle des fermières de Sabrevois demandent une contribution, au montant de 300 \$ de la Municipalité, pour la tenue des diverses activités;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

Que les membres du Conseil accordent une contribution de 300 \$ pour le Cercle des fermières de Sabrevois.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-018.2

Contribution pour la Fabrique de Sainte-Anne

CONSIDÉRANT

que la Municipalité a reçu une demande de contribution de la Fabrique Ste-Anne afin de pouvoir faire des travaux et d'entretien à l'église Ste-Anne;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Isabelle Allard :

Que les membres du Conseil autorisent le versement de contribution au montant de 3500 \$ pour la Fabrique Ste-Anne et ce pour des réparations, de l'entretien du bâtiment de l'église.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-018.3

Contribution pour le Centre d'Arts de Sabrevois

CONSIDÉRANT

qu'il reste un versement, au montant de 2000\$, à verser au Centre d'Arts concernant leur contribution annuelle;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par Mme Isabelle Allard :

Que les membres du Conseil autorisent le dernier versement de 2000 \$ au Centre d'Arts de Sabrevois, pour la tenue de leurs activités.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-019

Varia

2016-09-019.1

Achat crochets décoratifs et de décoration

CONSIDÉRANT que la Conseillère Mme Teresa Gagnon souhaite faire l'acquisition de crochets décoratifs afin d'y installer diverses décorations dans le cœur du village;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par Mme Isabelle Allard :

Que les membres du Conseil autorisent de verser un montant de 200 \$ pour l'achat de crochets décoratifs.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-019.2

Renouvellement de l'entente intermunicipale – Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que l'entente par laquelle le Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dessert le territoire de la Municipalité, prend fin le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a soumis pour fins d'analyse et de préparation budgétaire un projet d'entente concernant le service d'incendie, qui a été remis aux membres du Conseil, qui en ont pris connaissance, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Jacques Lavallée :

Que les membres du Conseil adoptent le projet de règlement de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, concernant l'entente intermunicipale des services de sécurité incendie.

D'autoriser M. Denis Rolland, Maire et M. Fredy Serreyn, Directeur général à la signature de l'entente intermunicipale des services de sécurité incendie

Adoptée à l'unanimité

2016-09-019.3

Saine alimentation Centre d'Entraide Régional d'Henryville

CONSIDÉRANT qu'un comité Saine alimentation a été mis sur pied en janvier 2016;

CONSIDÉRANT qu'en avril dernier, ce comité a sollicité les citoyens de quatre des cinq municipalités desservies par cet organisation, lequel a pour but de connaître les habitudes de consommation en fruits et légumes frais et leurs intérêts et besoin pour un projet d'approvisionnement dans leur localité;

CONSIDÉRANT que les résultats du sondage indiquent que 86% des répondants souhaiteraient acheter leurs fruits et légumes frais dans leur municipalité s'ils étaient plus accessibles;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les citoyens, le comité a choisi d'aller de l'avant avec ce projet qui vise à améliorer l'accès aux fruits et légumes frais au sein des quatre municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il existe des pistes potentielles pour le financement d'un tel projet;

CONSIDÉRANT la nécessité d'évaluer la faisabilité et la rentabilité d'un tel projet;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

De mandater la Coopérative de service régional (CSR) afin de réaliser une étude de pré-faisabilité et un plan d'affaires, les étapes de ces réalisations étant sujettes au type "Go – no go". La réalisation de ce mandat ne sera possible que conditionnellement à l'obtention d'un financement couvrant l'ensemble des coûts présentés dans l'offre de services déposée.

D'appuyer le Centre Régional d'Henryville dans les démarches auprès de la MRC du Haut-Richelieu pour l'obtention d'une subvention pour la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-019.4 **Augmentation des heures pour le poste de l'agente de communications**

CONSIDÉRANT que Mme Alexandrine Robert, agente aux communications, travaille présentement 15 heures semaine et que cette dernière s'est vue attribuer des tâches supplémentaires, telles que la création d'un camp de jour pour la période estivale 2017;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par Mme Isabelle Allard :

Que les membres du Conseil autorisent 6 heures supplémentaires à Mme Alexandrine Robert, pour un total de 21 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité

2016-09-020 **Période de questions**

2016-09-021 **Fermeture de l'Assemblée**

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

La fermeture de l'Assemblée à 20 :25

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière